



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 25 Novembre 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

Objet : Avenant n°1 – Lot 2 - Marché n°23005DTIST – Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Avenant n°1 – Lot 2- Marché n°23005DTIST – Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Le marché public n°23005DTIST – Lot n°2 Revêtement sportif a été notifié le 12/10/2023 à l'entreprise TRAGECO, sise 20290 Borgo (SIRET : 339 587 107 00022), pour un montant initial de 614 012.77 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 4 730 € HT correspondant à une augmentation de 0.77 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la réalisation de 4 massifs en béton avec fourreaux aciers pour les buts de rugby : 2 780 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés au montage et à la pose de 3 bancs de touche pour joueurs et arbitres, hors fourniture : 1 950 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Avenant n°1 – Lot 2- Marché n°23005DTIST – Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo

APPROUVE (À l'unanimité)

L'avenant n°1 au marché n°23005DTIST – Lot 2 relatif Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

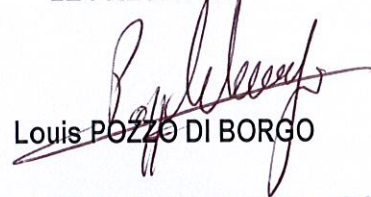
DIT

- Que l'avenant n°1 au marché n°23005DTIST – Lot 2 entraine une plus-value totale de 4 730 € HT correspondant à une augmentation de 0.77 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 4 730 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

